

# LE PROCESSUS DE NORMALISATION EUROPENNE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

---

Paris. Juin 2018



LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES ORGANISATIONS DE CHIENS DE MÉDIATION ET D'AIDE A LA PERSONNE

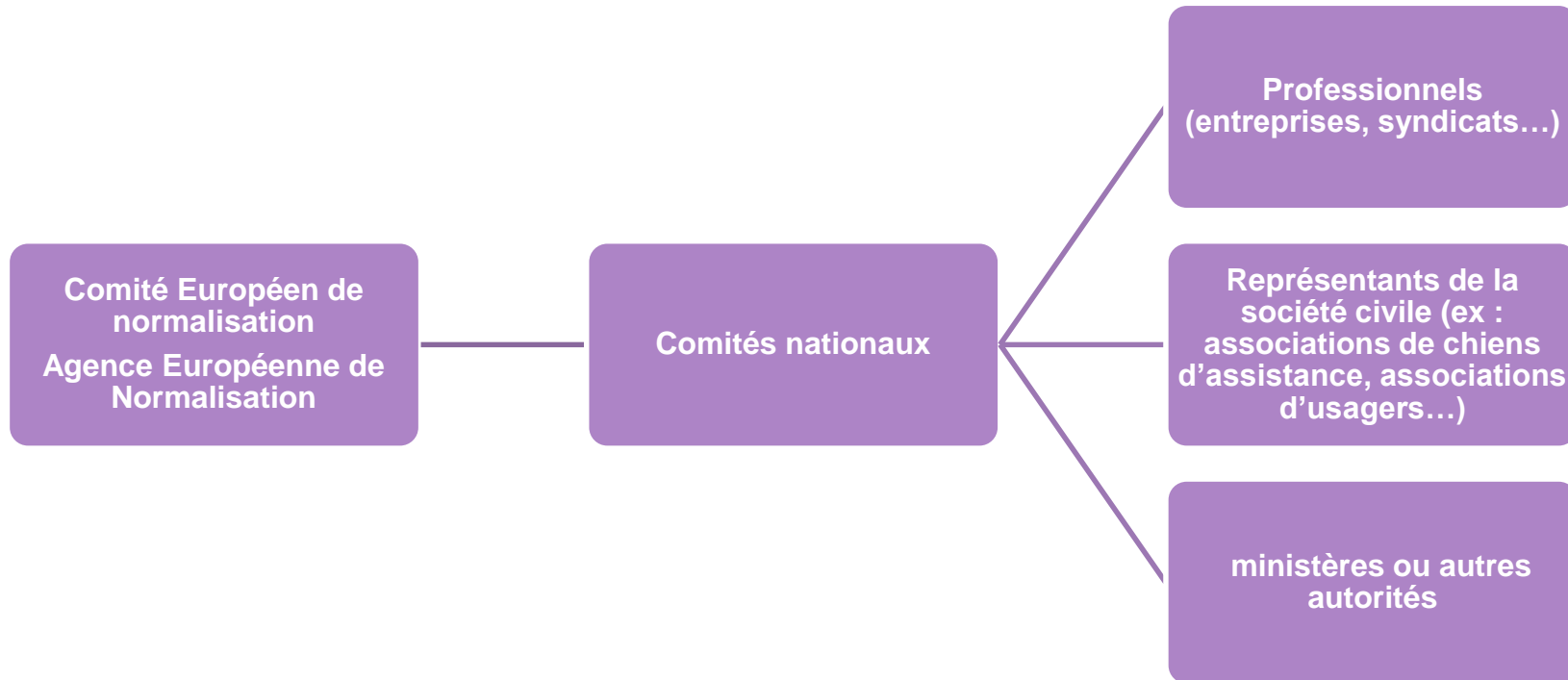
# LE COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION

- Une initiative de quelques pays de l'Est, en particulier la Slovénie qui a besoin de normes européennes pour faire avancer la législation nationale
- Fort enjeu pour l'agence européenne de normalisation
  - Taux de réponses élevé
    - 21 pays participants : 10 pays se sont déplacés dès la première réunion en décembre 2016. Sur l'ensemble des comités de normalisation, ce comité réunit le plus de pays actifs (se déplaçant et votant)
  - Premier comité à normaliser un être vivant

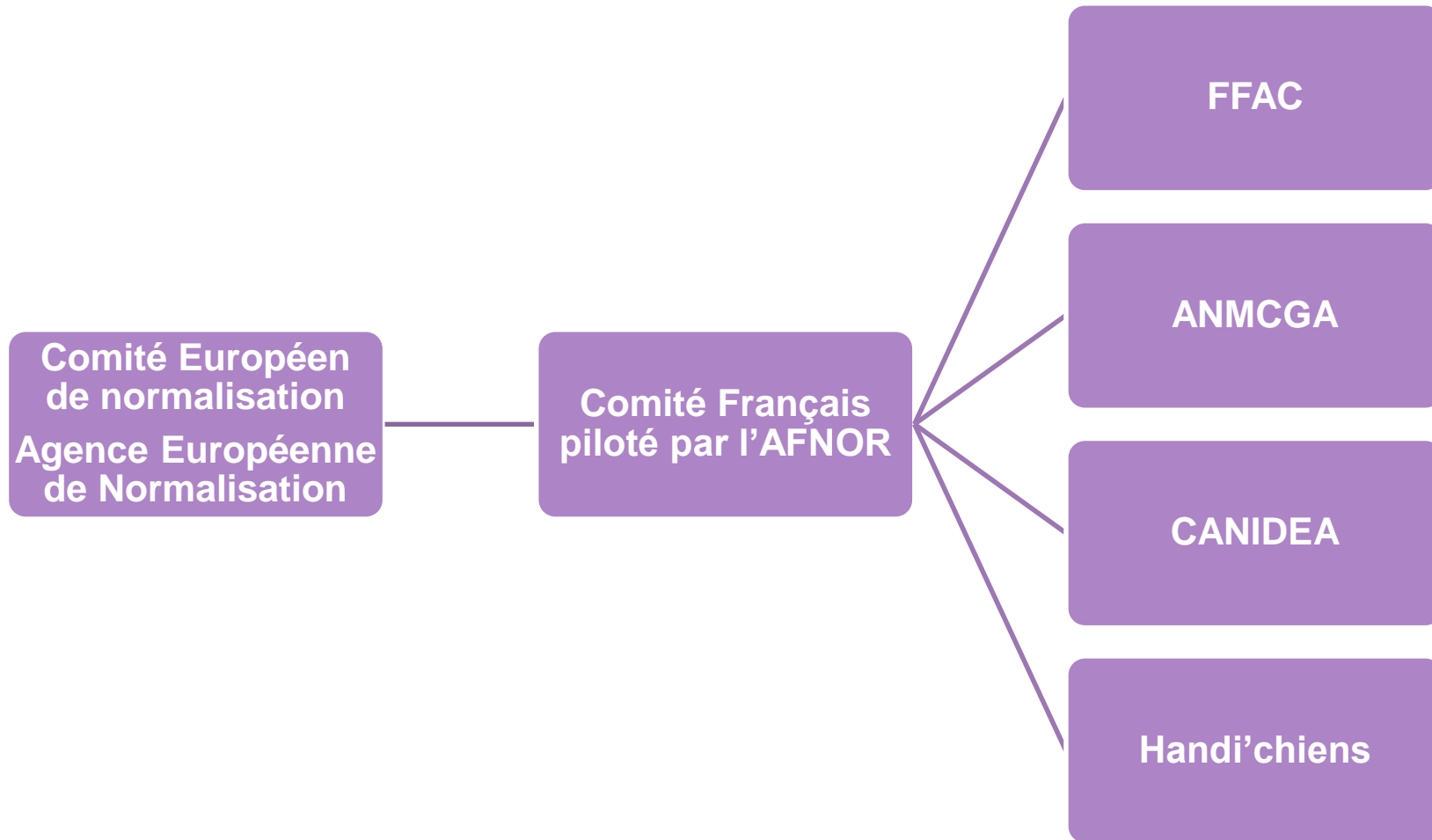
# LE COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION : CE QUE C'EST

- Une norme européenne est un accord entre les parties : elle n'engage que celles et ceux qui veulent l'appliquer.
- La réglementation (d'application obligatoire) prime toujours sur la normalisation (d'application volontaire) et la norme ne peut pas contrevenir à la réglementation. En cas de réglementation nationale plus contraignante, il faut s'y conformer en premier lieu.  
*Un individu ne peut donc pas se référer à une norme européenne pour ignorer la législation nationale.*
- Exceptionnellement les pouvoirs publics peuvent rendre une norme d'application obligatoire en la citant dans un texte ou lui conférer une présomption de conformité à la réglementation.

# LE COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION : SON FONCTIONNEMENT



# LE COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION : SON FONCTIONNEMENT



# LE COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION SUR LE « CHIEN D'ASSISTANCE » (inclut les chiens guides)

- Création en décembre 2016 à Zagreb : secrétariat et présidence croates
- Missions : élaborer une norme sur le chien d'assistance (éducation, formation des éducateurs, équipe), le terme de chien d'assistance inclut les chiens guides d'aveugles mais exclut les chiens de médiation

**Des désaccords importants sur  
la méthode de travail et le vocabulaire.**

**D'où la création du groupe de travail n°1  
« terminologie ».**

# MERCI POUR VOTRE ECOUTE !

## CONTACT

Yasmine DEBARGE, chargée de mission  
[yasminedebarge@chiensdemediation.fr](mailto:yasminedebarge@chiensdemediation.fr)

01 44 64 80 28

## SIÈGE SOCIAL

CANIDEA c/o F.F.A.C.  
71 rue de Bagnolet  
75020 PARIS

POUR PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.canidea.fr>

